



Expulsion du logement familial

Par **VIVI13**, le **29/12/2013 à 20:52**

Bonjour,rnEn instance de divorce et vingt de mariage sous le régime de la communauté....dans la maison familiale ou je vis avec mes enfants et avec un outil de travail dans le logement depuis 18 ans...l'usufruitier qui est ma belle mère,m'expulse avec mes enfants pour soutenir son fils qui a une nouvelle compagne....c'est ignoble et sans état d'âme....mon avocat n'a rien pu faire....elle est belle la justice...

Par **cocotte1003**, le **30/12/2013 à 00:51**

Bonjour, qu'elle est la question, cordialement

Par **VIVI13**, le **30/12/2013 à 07:06**

Bonjour,rnMa future ex belle mère a t elle le droit de m'expulser alors qu'elle m'a fait un certificat d'hébergement à titre gracieux et signé jusqu'à la majorité de mes enfants? le dernier a 8 ans,alors que je vivais dans le logement familial depuis 20 ans avec son fils...le jugement m'a été refusé il faut que je parte avec un délai de 6 mois et en plus je dois lui régler 450€ de participation aux charges sans justificatifs et 500€ article 700...c'est pas normal ? j'ai fais appel car je perds aussi mon outils de travail que j'ai investie dans cette maison depuis 18 ans...

Par **aguesseau**, le **30/12/2013 à 10:24**

bjr, rnsi un tribunal a donné raison à votre belle-mère qui est usufruitière du bien, vous n'avez plus à vous poser la question si elle a le droit de vous expulser, il ne vous reste plus qu'à contester la décision en appel.rncdt

Par **VIVI13**, le **30/12/2013 à 14:04**

C'est ce que je vais faire, contester la décision, demander un délai pour partir de un an supplémentaire, car je vais faire une demande de logements sociaux (pas le choix) et aussi la somme qu'elle me demande 450€ pour participation aux charges sans justificatif, alors que mon ex qui est son fils elle ne lui demande rien vu qu'il a décidé de divorcer pour y installer sa nouvelle compagne... sachant que j'ai un certificat d'hébergement à titre gracieux, je me rends compte que ça n'a pas de valeur auprès de la justice... et c'est bien dommage que ça n'a pas été pris en compte... car aujourd'hui suite à plusieurs infidélités de mon ex et bien je paie gratuitement en sa faveur avec ses enfants, car eux aussi sont expulsés.... mon deuxième avocat m'a mis dedans en me disant de signer l'acceptation du divorce et malheureusement je lui ai fait confiance, le souci je m'en suis rendu compte mais c'était trop tard... j'ai signé le procès verbal d'acceptation qui n'était pas susceptible de rétractation même par la voie de l'appel... grâce à cette avocate ma vie est un enfer... j'ai fait appel pour la deuxième fois au bâtonnier, je ne laisserais pas faire...

Par **cocotte1003**, le **30/12/2013 à 15:18**

Bonjour, malheureusement pour vous, belle maman fait ce qu'elle veut et à ce titre loge gratuitement qui elle veut. La somme que vous avez à payer doit correspondre à un "loyer". Demander très rapidement un logement social car vous pouvez vous faire expulser, cordialement

Par **VIVI13**, le **30/12/2013 à 15:48**

Bonjour, rn Oui je sais mais de mettre ses petits enfants à la rue avec la mère il ne faut pas avoir de cœur ni pour le père désolé... rn On verra la décision de l'appel, mais j'y crois pas trop... !!! je vais aller voir l'huissier pour établir un échéancier que je pourrais donner pour pouvoir lui régler ce qu'elle me demande au noir... !!! malheureusement j'ai un manque d'information de mon avocat !!!! c'est mes amis et une association qui me soutiennent... rn La justice est mal faite et après on dit que l'on regarde le bien des enfants... mais de qui se moque-t-on ??? je suis révoltée... !!! je perds tout...

Par **aguesseau**, le **30/12/2013 à 16:27**

bjr, rn je suis surpris que l'expulsion s'applique également à vos enfants communs.rncdt

Par **cocotte1003**, le **30/12/2013 à 18:14**

Ce n'est pas à la grand mère l'héberger ses petits enfants si elle ne le veut pas. C'est à vous de le faire puisque vous en avez visiblement la garde, cordialement

Par **VIVI13**, le **07/01/2014 à 19:34**

Bonsoir et meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui j'espère sera positive pour tout le monde...
En ce qui concerne l'expulsion, elle a le droit sauf que j'ai un certificat d'hébergement à titre gracieux depuis 20 ans et signé jusqu'à la majorité des enfants, le dernier à 8 ans, mais après c'est à mon avocat de faire comprendre au juge que l'on ne met pas une mère de famille avec ses deux enfants à la rue car son mari a décidé de divorcé puisqu'il a trouvé une nouvelle compagne qu'il fréquente depuis trois ans et avec l'appui de sa mère qui est l'usufruitière de la maison elle me fou dehors sans état d'âme alors que l'on s'entendait parfaitement bien depuis 20 ans sans ça c'est moi même qui serais partie....
Je m'apprête à contacter les médias... je pense que mon histoire va les intéresser... je n'ai plus rien à perdre au point où j'en suis... mais veux protéger mes enfants voilà tout...